

demmi-piastre au prêtre, ne fût-ce que par reconnaissance envers celui qui leur prodigue la consolation lorsque Dieu leur envoie quelque épreuve ? Et quand le missionnaire les visite en été, ne reçoivent-ils pas les secours spirituels tout comme ceux qui sont tout-à-fait domiciliés ? Honte à ces catholiques, indignes de ce noble nom, si avares quand il faut donner une couple de chelins à un missionnaire qui demain peut être sera appelé à risquer sa vie pour les absoudre sur le lit de mort ! Espérez-vous que Dieu bénira votre travail si vous traitez ainsi ses ministres ? Non, frères bien-aimés, il n'en sera pas ainsi. Vous tiendrez à honneur de faire à votre missionnaire une offrande digne de vous.

Outre ces contributions de justice, montrez, dans la mesure de vos moyens, votre générosité envers le Préfet Apostolique. Quoique sans ressources régulières et fixes, cependant des charges écrasantes pèsent sur lui. L'organisation d'une Préfecture aussi étendue, tant de voyages et de communications de toute sorte, l'urgence de préparer de nouveaux ouvriers évangéliques, mille autres besoins qui se déclarent journellement ou peuvent inopinément surgir, nous oblige à compter sur votre inépuisable charité. Imités ce que des étrangers ont fait pour nous ; des sympathies réelles nous ont été prodiguées à notre départ pour vos rivages, des sommes ont été généreusement souscrites par Nosseigneurs les Evêques de la Province de Québec et par plusieurs âmes généreuses, tant à Québec qu'à Montréal et ailleurs—les fidèles des Eglises de St-Roch et de St-Patrice à Québec ont libéralement répondu à notre appel. Mais, comme les Apôtres disaient des quelques pains exhibés pour nourrir la multitude de personnes qui avaient suivi Jésus, ainsi pouvons-nous dire : *haec quid sunt inter tantos !*

Cependant nous ne vous tendrons pas la main : nous sommes trop navré à la vue de votre misère. Seulement nous avons décidé qu'à l'avenir la rétribution des messes basses serait de cinquante centins. Une partie de l'augmentation sera pour les dépenses de la Préfecture, et une autre partie pour les fonds du Séminaire, c'est-à-dire pour les élèves que nous préparons pour le Séminaire ou que nous devons y maintenir.

Si Dieu vous bénit dans votre pèche et vos travaux, nous ferons, à notre passage parmi vous, une collecte pour ces deux œuvres qui sont d'une importance vitale. Ce que vous pourrez alors donner, donnez-le de bon cœur : *Nil artem datorem diligit Deus*. C'est pour l'amour du bon Dieu que vous donnez, et le profit vous en reviendra tout entier.

Enfin n'oublions pas dans nos supplications, le chef auguste et vénéré de l'Eglise qui gémit sous le joug de fer que l'impiété lui a imposé : de nouveau, Pierre est en prison, et il faut que l'Eglise prie sans cesse pour lui. Prions de tout cœur pour la consolation de son âme, pour la prolongation de ses jours, et demandons à Dieu qu'il inette fin à sa pénible captivité.

A ces causes, ayant invoqué humblement les lumières du ciel, nous avons réglé et ordonné, réglons et ordonnons ce qui suit :

1° Nous publions et promulguons par les présentes, pour que personne ne